

6.2 PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

Les principales activités du Sous-secrétariat aux politiques budgétaires et aux programmes (SSPBP) consistent à :

- soutenir les autorités gouvernementales dans l'élaboration de la politique budgétaire du gouvernement;
- réaliser, en collaboration avec les ministères et organismes (MO) budgétaires, les différentes étapes du cycle de planification budgétaire : le cadre financier, la revue de programmes, les crédits détaillés ainsi que la production des documents du Budget de dépenses;
- assurer le suivi de l'exécution du Budget de dépenses des MO budgétaires en cours d'exercice et de la mise en œuvre des actions requises pour respecter les objectifs budgétaires du gouvernement;
- assurer la planification et le suivi des prévisions budgétaires des organismes autres que budgétaires et des fonds spéciaux;
- proposer au Conseil du trésor le niveau des effectifs autorisés pour l'ensemble des MO et en assurer le suivi;
- analyser les demandes soumises par les MO et formuler des recommandations au Conseil du trésor et au gouvernement, en regard des politiques et des orientations gouvernementales et de leurs impacts sur l'allocation et la gestion des ressources budgétaires;
- soutenir les MO et proposer des solutions adaptées à leur situation afin de favoriser la mise en œuvre de leurs choix budgétaires et l'atteinte de leurs objectifs, en cohérence avec les orientations gouvernementales;
- proposer aux autorités gouvernementales des améliorations au fonctionnement de l'État en vue d'optimiser l'utilisation des ressources;
- assurer l'encadrement de la gestion budgétaire et financière du gouvernement pour l'adoption des politiques et orientations en matière de gestion budgétaire;
- assurer le maintien et l'évolution des systèmes d'information budgétaire nécessaires à la préparation et au suivi du budget de dépenses, des enveloppes d'effectifs, du budget des organismes autres que budgétaires et des Fonds spéciaux ainsi que du plan québécois des infrastructures.